



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
Préfecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
0203-20260312-2026_2_26-DE
Région Nouvelle-Aquitaine / 2026
Département de la
DORDOGNE

2026-2-26

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Etaient présent(e)s

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 0

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Centre de secours à Thiviers – nouveau plan de financement prévisionnel (avec participation de Sorges)

La communauté de communes Périgord-Limousin poursuit, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'opération de modernisation et d'extension du centre de secours à Thiviers.

Planning prévisionnel de l'opération :

- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : Séance du conseil communautaire du jeudi 12 mars 2026
- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre : Avril 2026
- Démarrage des travaux : Décembre 2026
- Achèvement des travaux – réception de l'ouvrage : Juillet / Août 2027
- Levée des éventuelles réserves : Septembre 2027

D'un point de vue financier, la délibération n°2025-3-15 adoptée en séance du conseil communautaire le 10 avril 2025, avait initialement fixé les modalités de répartition du financement de cette opération.

Pour rappel, le financement de cette opération était initialement assuré par la communauté de communes Périgord-Limousin, 12 communes membres de celle-ci et 3 communes membres de la communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord, toutes intégrées dans le périmètre d'intervention du centre de secours basé à Thiviers.

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Le Président
Michel AUGEIX

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_26-DE
Reçu le 17/03/2026

La commune de Sorges fait partie de ce périmètre d'intervention mais ne faisait pas partie du plan de financement initial de ce projet.

La présente délibération a pour objectif de présenter l'ancien et le nouveau plan de financement actualisé, incluant désormais la participation financière de la commune de Sorges.

A noter : le montant de subvention DETR réellement obtenu est de 130 560 €. 174 080 € avaient été sollicité initialement.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



Plan de financement initial, sans la participation financière de la commune de Sorges (adopté en conseil communautaire le 10 avril 2025)

024-2424007
Reçu le 10/04/2025

2026
2026

Préfecture

Intervention sur les travaux

Fonds de concours versés en 3 exercices comptables

6-DE

Type de dépenses	Montant prévisionnel	Financier	Population légale 2020	Clé 1	Participation financière	Modalités particulières
Travaux	435 200,00 €	Etat - DETR (40% des travaux)		40%	174 080,00 €	Intervention sur les travaux
Honoraires et frais d'ingénierie: MOE / OPC, SPS, CT	79 618,00 €	Communauté de communes Périgord-Limousin	8409	44,8%	153 443,88 €	
AO		Cognac sur l'Isle	860	4,6%	15 692,92 €	
		Eyzerac	564	3,0%	10 291,63 €	
		Lempzours	141	0,8%	2 572,91 €	
		Nantheuil	997	5,3%	18 192,83 €	
		Nanthiat	240	1,3%	4 379,42 €	
		Négrondes	802	4,3%	14 634,56 €	
		Saint Jean de Côle	375	2,0%	6 842,84 €	
		Saint Martin de Fressengeas	369	2,0%	6 733,36 €	
		Saint Pierre de Côle	418	2,2%	7 627,49 €	
		Saint Romain Saint Clément	332	1,8%	6 058,20 €	
		Thiviers	3060	16,3%	55 837,59 €	
		Vaunac	251	1,3%	4 580,14 €	
		Saint Jory de Lasbloux (hors CCPL - CCILAP)	246	2,6%	8 977,81 €	
		Saint Sulpice d'Excideuil (hors CCPL - CCILAP)	354	3,8%	12 919,28 €	
		Sarrazac (hors CCPL - CCILAP)	372	4,0%	13 576,20 €	
Total HT	514 818,00 €	Total	9381	100%	516 441,04 €	Delta de TVA y compris
Total TTC	617 782,00 €					
Montant de TVA (taux 20%)	102 964,00 €					
FCTVA (taux 16,404%)	101 340,96 €					
Delta TVA à charge de la CC Périgord-Limousin	1 623,04 €					

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture



Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,



Michel AUGEIX

Nouveau plan de financement mis à jour, incluant la participation financière de la commune de Sorges :

Type de dépenses	Montant prévisionnel	Financier	Population légale 2020	Clé 1	Participat° financière pour les 3 ans		
Travaux	435 200,00 €	Etat - DETR (montant accordé)		30%	130 560,00 €		
Honoraires et frais d'ingénierie:							
MOE / OPC, SPS, CTAO	79 618,00 €	Communauté de communes Périgord-Limousin	8409	41,9%	161 742,28 €	53 914,09 €	53 914,09 €
		Cognac sur l'isle	860	4,3%	16 541,61 €	5 513,87 €	5 513,87 €
		Eyzerac	564	2,8%	10 848,22 €	3 616,07 €	3 616,07 €
		Lempzours	141	0,7%	2 712,05 €	904,02 €	904,02 €
		Nantheuil	997	5,0%	19 176,72 €	6 392,24 €	6 392,24 €
		Nanthiat	240	1,2%	4 616,26 €	1 538,75 €	1 538,75 €
		Négrondes	802	4,0%	15 426,01 €	5 142,00 €	5 142,00 €
		Saint Jean de Côte	375	1,9%	7 212,91 €	2 404,30 €	2 404,30 €
		Saint Martin de Fressengeas	369	1,8%	7 097,50 €	2 365,83 €	2 365,83 €
		Saint Pierre de Côte	418	2,1%	8 039,99 €	2 680,00 €	2 680,00 €
		Saint Romain Saint Clément	332	1,7%	6 385,83 €	2 128,61 €	2 128,61 €
		Thiviers	3060	15,3%	58 857,34 €	19 619,11 €	19 619,11 €
		Vaunac	251	1,3%	4 827,84 €	1 609,28 €	1 609,28 €
		Sorges et Ligueux en Périgord (pop 1601 hab)	650	6,5%	25 004,75 €	8 334,92 €	8 334,92 €
		Saint Jory de Lasbloux (hors CCPL - CCILAP)	246	2,5%	9 463,34 €	3 154,45 €	3 154,45 €
		Saint Sulpice d'Excideuil (hors CCPL - CCILAP)	354	3,5%	13 617,97 €	4 539,32 €	4 539,32 €
		Sarrazac (hors CCPL - CCILAP)	372	3,7%	14 310,41 €	4 770,14 €	4 770,14 €
Total HT	514 818,00 €	Total	10031	100%	516 441,03 €		
Total TTC	617 782,00 €			Total sans ETAT	385 881,03 €	128 627,01 €	128 627,01 €
Montant de TVA (taux 20%)	102 964,00 €						
FCTVA (taux 16,404%)	101 340,96 €						
Delta TVA	1 623,04 €						

024-242400752-20250312-826
 Reçu le 17/03/2025

AR Préfecture
 soit pour 2026 soit pour 2027 soit pour 2028

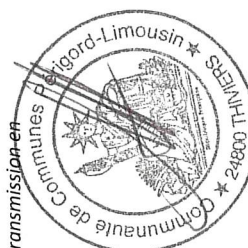
Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
 Le Président,

Michel AUGEIX



Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
 Michel AUGEIX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_26-DE
Reçu le 17/03/2026

Une convention juridique, administrative et financière, contractualisée entre la communauté de communes Périgord-Limousin et chaque commune concernée par cette opération a été proposée aux communes puis adoptée en conseil communautaire et dans chaque conseil municipal.

Ci-joint, la convention juridique, administrative et financière à conclure entre la communauté de communes Périgord-Limousin et la commune de Sorges. Cette convention encadre les conditions de financement de l'opération par la commune de Sorges au profit de la communauté de communes Périgord-Limousin, maître d'ouvrage de l'opération.

Vu la délibération n°2025-3-15 adoptée en conseil communautaire le 10 avril 2025,

Vu l'arrêté n°2104641542 portant attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 dans l'arrondissement de Nontron

Considérant l'intégration de la commune de Sorges dans le périmètre du centre de secours basé à Thiviers

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE les modalités du nouveau plan de financement de l'opération de modernisation et d'extension du centre de secours à Thiviers intégrant désormais la commune de Sorges en qualité de co financeur**
- **VALIDE les termes de la convention juridique, administrative et financière, contractualisée entre la communauté de communes Périgord-Limousin et la commune de Sorges pour cette opération. Dans cette convention, il est notamment stipulé que la participation financière totale de cette commune est de 25 004,75 €, payable en trois exercices comptables (2026, 2027 et 2028).**
- **AUTORISE son Président à signer cette convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGÉIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGÉIX

